



La Défense, le 15 mai 2014

INFORMATIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 31 MARS 2014

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport contenant des informations relatives à la qualité des actifs au 31 mars 2014 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 15 mai 2014 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <http://www.caissefrancaisedefinancementlocal.fr> (rubriques : Informations réglementées – Rapport sur la qualité des actifs).